

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le
mardi 1^{er} novembre 2011 en la salle du Conseil et à laquelle sont
présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard,	conseiller

Et

Madame	Dania Hovington,	dir. gén./sec.-trés.
--------	------------------	----------------------

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 02 et vérifie le
quorum.

Les sujets à considérer sont les suivants:

1. Ouverture de la session
2. Remblai léger – Remplacement fosse septique de la rue David
3. Demande de reporter l'échéance prévue au protocole d'entente relatif
à la réalisation de travaux visant la prévention et l'atténuation du
risque d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent
4. Offre de services – Évaluation des coûts – Intervention ruisseau de la
rue des bouleaux.
5. Projet centre intergénérationnel – Programme d'infrastructures Québec-
municipalités – Municipalité amie des aînés
6. Appel d'offres sur invitation 2011-10 – Remplacement de l'aqueduc
chemin Principal de l'école au Centre des loisirs
7. Période de questions
8. Fermeture de la session

2011-11-245
5581

**REMBLAI LÉGER – REMPLACEMENT DE LA FOSSE SEPTIQUE
SUR LA RUE DAVID**

CONSIDÉRANT QU'

en réalisant les travaux de remplacement de
la fosse septique sur la rue David, les plans
fournis par l'ancien propriétaire ne
coordonnaient pas avec la réalité ;

CONSIDÉRANT QUE

la fosse septique a été installée plus
profondément que prévu aux plans initiaux;

CONSIDÉRANT QUE

la fosse septique est conçue pour un remblai
de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QU'

un remblai léger doit être réalisé afin d'éviter
l'accumulation d'eau sur le terrain;

CONSIDÉRANT

l'estimation reçue de Les Carrières Bob-Son



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

pour un remblai léger en copeaux de bois au-dessus de la fosse septique au montant de 7 921,20 \$, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser les Carrières Bob-Son à réaliser les travaux supplémentaires pour le remblai léger en copeaux de bois sur la fosse septique de la rue David, pour un coût maximum de 7 921,20 \$, plus taxes.

Ces travaux font partie de la programmation de travaux de la taxe d'accise 2010-2013.

2011-11-246
5582

DEMANDE DE REPORTER L'ÉCHÉANCE PRÉVUE AU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX VISANT LA PRÉVENTION ET L'ATTÉNUATION DU RISQUE D'ÉROSION DU LITTORAL DU FLEUVE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE

le 24 mars 2010, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et le gouvernement du Québec ont signé un protocole d'entente pour la réalisation de travaux visant la prévention et l'atténuation du risque d'érosion du littoral du fleuve Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE

les travaux prévus au protocole d'entente n'ont pas été complétés au 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE

la reconduction des Paramètres de l'octroi d'une aide financière visant la prévention et l'atténuation des principaux risques naturels a été approuvée et que l'échéance est désormais le 31 mars 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que le protocole d'entente intervenu le 24 mars 2010 soit modifié par un avenant reportant l'échéance au 31 mars 2013.

Il est également résolu d'autoriser M. André Lepage, maire, à signer l'avenant modifiant le protocole d'entente intervenu le 24 mars 2010 entre la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et le gouvernement du Québec.

2011-11-247
5582

OFFRE DE SERVICES – ÉVALUATION DES COÛTS – INTERVENTION RUISSEAU DE LA RUE DES BOULEAUX

CONSIDÉRANT

l'offre de services de Génivar inc. pour l'évaluation des coûts portant uniquement sur les segments 5, 7 et 8, tels que définis dans le rapport de caractérisation réalisé en 2009.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de Génivar inc. en date du 27 octobre 2011, au montant de 3 496 \$, plus taxes, qui comprend :

- une visite terrain de deux personnes expérimentées en aménagement de ruisseau.
 - Ils détermineront les interventions requises sur les trois segments retenus;
 - Ils procéderont aux relevés nécessaires dans le but de préciser les techniques de travail, la taille des structures et les quantités de matériel à mettre en place;
- la rédaction et le dépôt du rapport présentant l'ensemble de l'information requise pour l'exécution ultérieure des travaux, tels

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



que :

- o croquis des aménagements;
- o description sommaire des interventions;
- o détermination des quantités;
- o précisions sur les autorisations environnementales;
- o évaluation des coûts par poste budgétaire;

- présentation des résultats au conseil municipal et en rencontre avec le secteur.

2011-11-248
5583

**PROJET CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL – PROGRAMME
D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS – MUNICIPALITÉ
AMIE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire effectuer la première phase de la rénovation aux infrastructures actuelles du Centre des loisirs pour l'adapter aux nouveaux besoins multidisciplinaires et intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire présenter une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre de Municipalité amie des aînés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés. à présenter pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes une demande d'aide auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre de Municipalité amie des aînés pour la première phase du projet de Centre intergénérationnel. De plus, la municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2011-11-249
5583

**APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2011-10 – REMPLACEMENT
DE L'AQUEDUC CHEMIN PRINCIPAL DE L'ÉCOLE AU CENTRE DES
LOISIRS**

CONSIDÉRANT QU'

un bris majeur est survenu sur le tuyau d'alimentation en eau au bâtiment du Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE

la solution à long terme est de brancher le tuyau d'alimentation pour le bâtiment du Centre des loisirs sur la fin de la conduite principale du réseau d'aqueduc;

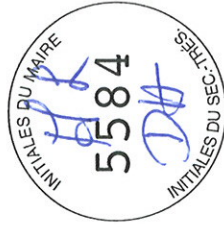
CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres sur invitation pour le remplacement de l'aqueduc chemin Principal, de l'école aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité et le Groupe-conseil TDA ont préparé les plans et devis en incluant la politique de gestion contractuelle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres sur invitation pour le remplacement de l'aqueduc chemin Principal, de l'école au Centre des loisirs. Il est également résolu de nommer Mme Dania Hovington, responsable en octroi de contrat pour cet appel d'offres.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

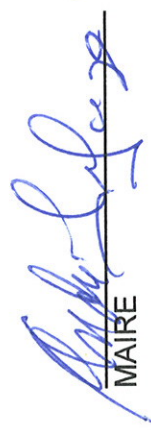
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2011-11-250
5584

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère, Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 19 h 31.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE